

Note pour les,

- Chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Direction des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

. Pour information

- aux membres des Services d'inspection et de vérification ;
- aux Associations de parents d'élèves.

N/Réf : HI/DB/VR/01 /352

Objet : Label européen des Langues

Dans le cadre du développement de l'Europe de la connaissance et à l'occasion de l'Année européenne des Langues 2001, la Commission européenne et les États membres de l'Union ont lancé l'opération « Label européen des Langues » qui a pour principal objectif de mettre en lumière des activités et des projets originaux et innovants en matière d'apprentissage des langues.

L'ensemble de l'opération est décrite dans le document ci-joint.

En vous remerciant d'avance d'en prendre connaissance et de bien vouloir le diffuser auprès des personnes concernées.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Secrétaire
général,

**Henry
INGBERG**

<p>Le label européen des langues pour soutenir les initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues</p>

Le label européen des langues, co-organisé par la Communauté française, le FOREm et Bruxelles - Formation, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, est destiné à valoriser des initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues. Il sera un stimulant et permettra de diffuser des informations sur ces initiatives. Par la publicité à laquelle il donnera lieu, il suscitera l'intérêt du public pour l'amélioration des compétences linguistiques.

Dispositions générales

- a) les bénéficiaires dans le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage des langues de l'Union européenne, le label sera décerné à des initiatives prises par les établissements d'éducation ou de formation tant publics que privés, par les milieux associatifs, par les acteurs du monde socio-économique.
- b) les types de projets l'accent sera mis sur les projets, déjà en cours de réalisation, permettant
 - I. de favoriser l'accès à des formations linguistiques : pour les milieux associatifs, les adultes, les groupes défavorisés, etc ;
 - II. de prendre en charge la poursuite des apprentissages et de l'entretien des connaissances s'inscrivant dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
 - III. de développer les capacités linguistiques dans la perspective de l'employabilité, de l'accès et du maintien dans l'emploi.
- c) les critères de sélection parmi les projets présentés et correspondant au moins à un des types ci-dessus mentionnés, le label sera attribué aux initiatives qui répondent au mieux aux critères ci-dessous énoncés
 - 1. Des initiatives intégrées les projets retenus reposeront sur un usage créatif de tous les moyens disponibles et appropriés : l'utilisation des ressources linguistiques existantes, la participation de locuteurs natifs, la pratique des langues dans le cadre de jumelages, la coopération avec les entreprises locales, etc.
 - 2. Une amélioration quantitative et/ou qualitative de l'enseignement et de l'apprentissage des langues les projets porteront sur des initiatives concernant l'enseignement et l'apprentissage de plusieurs langues, particulièrement celles qui sont moins enseignées et moins diffusées (aspect quantitatif), en fonction des besoins réels. Ces projets mettront en évidence des méthodologies efficaces (aspect qualitatif).

3. Une mobilisation des formateurs et des apprenants les projets devront mobiliser les formateurs et rendre l'environnement d'apprentissage plus attractif aux apprenants.
4. Un caractère novateur
l'aspect innovateur sera à apprécier par rapport au contexte particulier de l'initiative, car ce qui est innovateur dans un environnement donné ne l'est pas nécessairement dans un autre.
5. Des initiatives à dimension européenne les projets devront se situer dans la réalité de l'Union européenne et de sa diversité linguistique et utiliser les potentialités qu'elle offre.
6. Des initiatives transférables les projets devront être une source d'inspiration pour d'autres institutions, d'autres pays, d'autres contextes, d'autres langues et d'autres groupes d'âge.

d) Organisation pratique

Co-organisé par la Communauté française, le FOREm et Bruxelles-Formation, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, les labels européens des langues seront attribués dans la première quinzaine du mois de décembre.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés à l'adresse suivante

Ministère de la Communauté française
Direction des Relations internationales
Espace 27 Septembre - 6e étage bureau 6A002
Bd Léopold II 44
1080 Bruxelles

pour le 9 novembre 2001

Les formulaires de candidature sont disponibles à l'adresse susmentionnée et sur le site internet <http://www.cfwb.be>

Label européen des langues pour les initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
à renvoyer ou à déposer à l'adresse suivante
Bruxelles Formation
à l'attention de Patricia Arend avenue Louise 166 1050
Bruxelles
E-mail: arend@bruxellesformation.be

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Nom de l'établissement/Centre de formation
Association/Entreprise

Nom du responsable de l'institution

Adresse n° de téléphone fax
E-mail

Nom du promoteur du projet

Titre et fonction

Adresse n° de téléphone fax E-mail

IDENTIFICATION DU PROJET

- Titre du projet et thème majeur ;
- Description succincte ;
- Langues enseignées dans le cadre du projet ;
- Public(s) cible(s) ;

LES OBJECTIFS DU PROJET

LA METHODOLOGIE ENVISAGÉE

LES ECHEANCES DU PROJET (date de début, fin escomptée, projet en cours, terme, etc.)

LE(S) LIEUX) DE DEROULEMENT DU PROJET

LES(S) PUBLICS) CONCERN(E)S, LE(S) BENEFICIAIRE(S)

La population visée

Nombre de bénéficiaires du projet

Répartition selon l'âge et le sexe

--

L'EQUIPEMENT D'ENCADREMENT ET/OU PEDAGOGIQUE

Les caractéristiques des membres de l'équipe (formation, compétences linguistiques, diplômes, expériences, etc.)

--

LES PARTENAIRES EVENTUELS [national(-aux) et/ou international(-aux)]

--

LE SUIVI ET L'EVALUATION

--

LE(S) RESULTAT(S) DU PROJETμ

--

LA DIFFUSION DU (DES) RESULTAT(S)

LE(S) LIEUX) DE DEROULEMENT DU PROJET

LE(S) PUBLICS) CONCERN(E)S, LE(S) BENEFICIAIRE(S)

La population visée

Nombre de bénéficiaires du projet

Répartition selon l'âge et le sexe

--

A QUELS) TYPES) DE PROJET VOTRE INITIATIVE CORRESPOND-ELLE ?

(reprendre les points I à III du point b des dispositions générales)

--

A QUELS) CRITERE(S) VOTRE PROJET CORRESPOND-IL ?

--

Chaque promoteur peut, s'il le juge opportun, compléter le formulaire de candidature d'une documentation qui mettrait en évidence les caractéristiques du projet, mais il va de soi que les décisions du jury se fonderont essentiellement sur les informations fournies par le présent formulaire

DECLARATION DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE

Je soussigné , certifie que les informations contenues dans le présent formulaire de candidature sont, à ma connaissance, correctes.

Lieu, date, signature, nom, fonction